



Illustration : Marie-Eve Tremblay, colagene.com

Huguette Latulippe, Promotion inc.

Le 8 mars 2009

Chers parents,

Comme vous le savez sans doute, le 8 mars de chaque année les femmes prennent le temps d'organiser des actions de toutes sortes dans le but de revendiquer l'égalité et de faire un bilan sur la situation des femmes. Cette année, je profite de cette Journée internationale des femmes pour vous écrire et vous faire part de la situation que je vis dans le réseau des services de garde. C'est l'engagement que j'ai envers vous qui m'amène à partager mon quotidien.

Vous savez, ce métier, je l'ai choisi et je l'adore, chaque jour passé auprès de vos tout-petits me comble de joie. Par contre, mes obligations ne se terminent pas au départ du dernier enfant. En dehors des heures que je fais en présence des enfants, je dois faire l'entretien des lieux et de l'équipement, la désinfection des jouets et des locaux, la planification des activités, l'organisation du matériel nécessaire aux activités, la préparation des repas et des collations, les courses, la comptabilité, les diverses tâches administratives, les réunions au bureau coordonnateur ainsi que les formations obligatoires. Si j'additionne tout cela, je fais en moyenne 62 h/semaine. Je dois payer tout le matériel nécessaire au fonctionnement du service de garde et je ne bénéficie d'aucune aide financière. De plus, je n'ai pas de vacances ni de jours fériés *subventionnés*, aucune protection sociale (retrait préventif, CSST, assurance-emploi, assurance maladie). Tout cela parce qu'on m'a imposé un faux statut de travailleuse autonome.

Pendant plusieurs années, nous nous sommes efforcées d'améliorer nos conditions de travail individuellement. Le peu que nous avons réussi à obtenir était loin de la reconnaissance de notre métier. C'est pour toutes ces raisons que, depuis 1997, nous avons demandé à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) de nous représenter auprès du gouvernement. Devant l'inaction de celui-ci en 2001, nous avons demandé à la CSQ de faire reconnaître notre statut de salariée afin d'avoir accès à des conditions de travail acceptables. Voyant l'injustice que nous subissons, la CSQ a accepté de mener cette bataille avec nous. En 2002, nous avons obtenu, devant la Commission des relations du travail, le statut de salariée et donc l'accès aux protections sociales qui s'y rattachent et une meilleure reconnaissance de notre profession. Le Ministère a répliqué en contestant cette décision qui a été annulée par le Tribunal du travail. Devant ce nouveau gain, le gouvernement a décidé d'éliminer toute possibilité de négocier et a adopté, sous le bâillon, une loi qui fait de nous des prestataires de service et qui annule tous les gains que nous avons obtenus, et ce, de manière rétroactive. Il s'agissait d'une première dans l'histoire des relations du travail au Québec.

Tout ce qui nous restait, c'était de contester la loi ; ce que nous avons fait en Cour supérieure. En même temps, nous avons fait appel au Bureau international du travail pour dénoncer cette loi qui violait les conventions internationales signées par le gouvernement canadien. Encore une fois, nous avons eu gain de cause, et ceci, sur le plan international. Finalement, après 7 ans de bataille juridique, nous avons enfin obtenu satisfaction avec une décision invalidant cette loi et l'option d'agir par rapport à notre statut. La juge Danielle Grenier a mentionné que cette loi violait la constitution ainsi que les chartes canadienne et québécoise, qu'elle violait le droit d'association et de négociation et qu'elle était discriminatoire à l'égard de nous, les femmes responsables de service de garde.

Depuis ce gain, nous avons décidé de nous syndiquer et de déposer des requêtes en accréditation pour les responsables de service de garde de plus de cent bureaux coordonnateurs à travers la province ; ces demandes sont en traitement présentement. En attendant, notre situation n'a pas beaucoup changé. Devant l'inertie du gouvernement, nous nous retrouvons dans une zone grise où chaque démarche est une nouvelle bataille. Par exemple, les responsables qui ont maintenant droit au retrait préventif doivent attendre 5 semaines avant de recevoir un maigre 38 \$ par jour parce que les bureaux coordonnateurs refusent de payer les 3 premières semaines, même si la CSST leur rembourse les deux premières à 90 %. De plus, elles sont payées sur la base du salaire minimum à 40 h/semaine, et ce, même si elles en font plus, car les bureaux coordonnateurs refusent de fournir la preuve quant au nombre d'heures que l'on fait réellement. Les femmes en congé de maladie n'ont pas droit à un remplacement du revenu parce que les bureaux coordonnateurs refusent de leur octroyer une cessation d'emploi. Dans le cadre du traitement des requêtes en accréditation syndicale, les bureaux coordonnateurs émettent des contestations dans le but de ralentir le processus.

Voilà pourquoi j'ai besoin d'un syndicat ! Pour m'aider à me défendre, car si je me représente seule contre ce système je n'obtiendrai rien. Je veux la reconnaissance de ce que je fais auprès de vos enfants. Je veux aussi, comme tous les travailleurs du Québec, avoir droit aux lois du travail et aux protections sociales. J'ai maintenant la tranquillité d'esprit quand je travaille auprès de vos enfants, car je sais que mon syndicat (Alliance des intervenantes en milieu familial - CSQ) veille à protéger mes intérêts, ce qui fait que je m'en porte mieux et tout mon entourage en bénéficie.

J'espère vous avoir sensibilisé à ma réalité, vous faire comprendre la précarité de ma situation et compter sur votre solidarité à ma cause, qui est celle que je partage avec 15 000 responsables de service de garde à travers la province.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire et je vous assure que ma priorité demeure, comme toujours, la qualité de mes services et le bien-être de vos enfants.

Responsable de service de garde et
membre de l'Alliance des intervenantes en milieu familial - CSQ